

01264-20150701-2015\_56-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2015/56**  
**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 juin 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2015

La séance est ouverte

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de l'année deux mille quinze à 18 h 30**  
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M. BOS
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	M. MAYEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Mme BURTIN DAUZAN	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	Mme EYL
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	E	Mme BOURROUSSE	Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2015 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 87-1099 du 31 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Vu** le décret n° 2010-1357 modifié du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**Vu** la consultation du comité technique le 4 juin 2015,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes de Montesquieu en créant des emplois suite au transfert d'agents de la ville de Léognan (autorisation du droit des sols), au recrutement d'un technicien informatique (grade différent de celui existant jusqu'à présent) et au développement de l'activité du service développement économique, de supprimer trois emplois sur le grade d'attaché principal, d'attaché et d'ingénieur (postes vacants au tableau des effectifs).

➤ **Création d'un emploi sur le grade d'attaché et d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe :**

Selon les dispositions de l'article L 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales «les fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires qui remplissent en totalité les fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés de plein droit après avis selon le cas de la commission administrative paritaire à l'établissement public de coopération intercommunale chargé du service commun».

➤ **Création d'un emploi de technicien informatique sur le grade de technicien et suppression d'un emploi d'attaché :**

Au sein d'un service composé d'un chef de service et d'un technicien informatique, l'agent assurera le suivi d'un site central, de plusieurs sites décentralisés, d'un parc informatique de 65 postes et sera amené à :

- Installer, déployer et maintenir des équipements informatiques, réseaux et télécommunications, dans le cadre des normes et des méthodes d'exploitation et de sécurité,
- Identifier, suivre et traiter des incidents techniques en liaison avec les prestataires impliqués,
- Assister et conseiller les utilisateurs des moyens informatiques et de télécommunication,
- Participer à la mise en œuvre des projets d'évolution des systèmes informatiques.

La suppression de l'emploi fait suite à la démission de l'agent en fonction sur cet emploi.

➤ **Création d'un emploi de chargé de développement économique sur le grade d'attaché :**

L'agent au sein du service développement économique (l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activité, l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, l'animation du tissu économique et la promotion du territoire) sera affecté principalement aux missions suivantes :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie d'animation économique (par filières pour la Technopole, et plus largement pour le reste du territoire) et s'assurer de la mise en œuvre des programmes d'actions proposés, en lien avec les différents partenaires de la Communauté de communes de Montesquieu (pôles de compétitivité, notamment),
- Assurer la coordination des actions structurantes à l'échelle de la Technopole (exemple : Trophée Oenovation),
- Définir un plan de prospection commerciale (et sa mise en œuvre) pour la Technopole Bordeaux Montesquieu, et plus largement sur le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu (y compris pour d'autres zones d'activité à venir), si nécessaire,
- Soutenir et accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises dans leurs démarches,
- Assurer une veille réglementaire et prospective en matière de création, de reprise, de développement d'entreprise,
- Assurer un lien de proximité entre la Communauté des communes de Montesquieu.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire de droit public si aucune candidature d'agent titulaire du cadre d'emplois des attachés ne correspond aux besoins de la Communauté de communes de Montesquieu, à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'attaché et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des attachés territoriaux. Il serait possible de recruter un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée de trois ans maximum, dans les conditions des articles 3 alinéa 3 2ème alinéa et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte tenu de la nature des fonctions et des besoins de service.

La rémunération de cet agent serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale.

***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

- **Décide** de la création des emplois suivants à compter du 1er juillet 2015 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème
Adjoint administratif 1ère classe	1	Administrative	C	35/35ème
Technicien	1	Technique	B	35/35èmes

- **Décide** la suppression des emplois suivants à compter du 1er juillet 2015 :

GRADE	NOMBRE	FILIERE	CATEGORIE	QUOTITE	Motif
Attaché principal	1	Administrative	A	35/35	Mutation
Attaché	1	Administrative	A	35/35	Démission
Ingénieur principal	1	Technique	A	35/35	Non pourvu suite à vacance d'emploi

- **Autorise** Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habiliter à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes,
- **Autorise** Monsieur le Président à pourvoir éventuellement l'emploi de chargé de développement économique par contrat éventuellement,
- **Dit** que l'emploi de chargé de développement économique (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, si aucune des candidatures ne correspondaient aux besoins de la communauté de communes de Montesquieu,
- **Dit** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la communauté de communes de Montesquieu.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 1<sup>er</sup> juillet 2015  
Le Président  
Christian TAMARELLE  
Document signé électroniquement

